
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023 À 16H00

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury le jeudi 21 décembre 2023 à 16h00 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance extraordinaire du 21 décembre 2023.

Présences: Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 6: Pierre Reid
 Siège no 7: Mario Dolbec

Absence: Siège no 2: Marilyne Gendron

Absence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

La conseillère Mélanie Cyr agit en tant que secrétaire d'assemblée en l'absence temporaire de la directrice générale et greffière-trésorière.

La présente séance a été convoquée par le maire, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil qui renonce à l'avis de convocation pour traiter des sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Travaux de déneigement, de déglçage et d'entretien hivernal de janvier à avril 2024(Soumission)
- 4- Remplacement temporaire de la Directrice générale et greffière-trésorière
- 5- Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relation du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
- 6- Période des questions
- 7- Fermeture de l'assemblée

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2023-226

résolution no 2023-226

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée extraordinaire soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-227

résolution no 2023-227

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé.

A D O P T É E

**3.00 TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, DE DÉGLACAGE ET D'ENTRETIEN
HIVERNAL DE JANVIER À AVRIL 2024 (SOUMISSION)**

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury doit offrir le service de travaux de déneigement, de déglacage et d'entretien hivernal jusqu'en avril 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule soumission :

Soumissionnaire	Total après taxes
Excavation Lyndon Betts	322 217.44\$

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que la compagnie Excavation Lyndon Betts est déjà mandatée pour le déneigement, déglacage et entretien hivernal jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la compagnie Excavation Lyndon Betts a augmenté les coûts de déneigement de 75% comparativement aux mêmes travaux pour les mois de novembre et décembre ;

CONSIDÉRANT que des démarches ont été effectuées auprès de la compagnie Excavation Lyndon Betts afin de négocier un prix moindre que celui proposé dans la soumission, conformément aux dispositions de l'article 938.3 du Code municipal, mais que ces démarches n'ont pas permis d'en arriver à une entente;

2023-228

résolution no 2023-228

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les conseillers du canton de Westbury refusent l'offre du soumissionnaire Excavation Lyndon Betts;

QUE les conseillers décident d'engager du personnel pour effectuer les travaux de déneigement, de déglacage et d'entretien hivernal de janvier à avril 2024.

A D O P T É E

**4.00 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Audet, titulaire du poste de Directrice générale et greffière-trésorière pour la municipalité du Canton de Westbury est absente jusqu'à la date du 12 janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'il se peut que cette absence soit prolongée;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prévoir et maintenir un service municipal tant au niveau voirie et administratif et citoyens en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'il y a des dossiers administratifs devant être traités rapidement;

CONSIDÉRANT que la FQM a une liste de directeurs généraux remplaçants;

2023-229

résolution no 2023-229

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les conseillers du canton de Westbury décident de rechercher activement un directeur et greffier-trésorier pour remplacer Mme Nathalie Audet le temps qu'elle soit de retour au travail à temps complet;

A D O P T É E

5.00 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT que le Canton de Westbury est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la FQM) ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs honoraires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135\$ à 225\$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Canton de Westbury de bénéficier de soutien en ressource humaines et relations du travail;

2023-230

résolution no 2023-230

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Canton de Westbury mandate le Services en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relation du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

A D O P T É E

6.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

12 contribuables présents.

7.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-231

résolution no **2023-231**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 16h13 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Référence résolution 2024-019, réadoption des résolutions de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2023 considérant que la séance a été tenue sans présence de la greffière-trésorière ou d'un officier municipal dûment autorisé à agir comme secrétaire d'assemblée.

MAIRE de Westbury

**Directeur général et greffier-trésorier par
intérim**

Gray Forster

Jean-Charles Bellemare